

Ce texte est le résultat d'une élaboration collective au sein du groupe des 7 :

Acop-F (Association des conseillers d'orientation-psychologues de France)

Afpen (Association française des psychologues de l'Education nationale)

SFP (Société Française de Psychologie)

Snes-FSU (collectif national des conseillers d'orientation-psychologues)

SNP (Syndicat national des psychologues)

Snpsyen-Unsa (Syndicat national des psychologues de l'Education nationale de l'UNSA)

Snuipp-FSU

Il pose clairement les dangers pour les psychologues du premier et du second degré face aux projets ministériels.

Il choisit le principe d'une réponse unitaire et concertée indispensable dans le contexte actuel. Assurez en le succès en le signant et en le faisant signer massivement.

POUR LE MAINTIEN DES PSYCHOLOGUES DANS LE SERVICE PUBLIC D'EDUCATION de la maternelle à l'université

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et la divulgation du schéma d'emplois 2011-2013 mettent en lumière crûment l'abandon de toute ambition démocratique pour L'ÉCOLE :

- Par l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes,
- Par la suppression de tous les moyens d'aide et d'accompagnement des enfants et des adolescents dans le cadre du service public de l'Education nationale.

La « mise en extinction » des psychologues dans le 1er degré, la fermeture des CIO (Centres d'Information et d'Orientation) et la disparition progressive des conseillers d'orientation-psychologues dans le second degré vont toucher de plein fouet les élèves, les familles, les équipes enseignantes. D'autres professionnels sont menacés: les enseignants spécialisés, les conseillers pédagogiques... Cet appauvrissement, s'il se confirme, se traduira :

- Par l'abandon des actions de soutien (scolarisation des élèves en situation de handicap, médiation, situations de crise...).
- Par l'abandon des actions de prévention mises en œuvre avec les enseignants spécialisés des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).
- Par l'abandon des actions de suivi et d'accompagnement psychologiques (difficultés d'apprentissage, de comportement, décrochages scolaires, aide au projet individualisé d'orientation...).

Les psychologues dans les établissements scolaires, par la complémentarité de leurs actions, font partie des acteurs essentiels du système éducatif.

Nous nous opposons fermement aux intentions ministérielles de transformation de leurs missions. Ces projets sont significatifs du peu de cas apporté au développement de l'enfant, d'accès à l'autonomie et à la réussite quelque soit le milieu d'origine.

Nous demandons que soient clairement réaffirmées la pérennité et la promotion d'un service de psychologie de l'Education nationale au plus près des besoins des enfants, des élèves et des familles.

Liste des premières organisations signataires :